

Bordereau de versement des 13% de la taxe d'apprentissage 2022

Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relation au solde de la taxe d'apprentissage
(date limite de versement : 31 mai 2022)

Formulaire à compléter et à transmettre par email à : ta@utbm.fr

Votre entreprise

Nom de la société :

Rattachement à un groupe :

SIRET* :

Adresse :

Code postal : Ville :

Responsable RH :

Tél. : email :

Responsable du versement de la taxe

Prénom : Nom :

Fonction :

Tél. : **email*** :

Affectation du solde de votre taxe d'apprentissage (13% ancien hors quota)

Montant attribué à l'UTBM : **euros**

L'Université de Technologie de Belfort Montbéliard (code UAI 0900424X) est un établissement habilité à percevoir les 13% de la taxe (art. 6241-5 du code du travail) et figure sur la liste préfectorale de la région Bourgogne Franche-Comté.

Mode de paiement

Par virement bancaire directement sur le compte de l'UTBM

IBAN : FR76 1007 1900 0000 0010 0126 608 BIC : TRPUFRP1

Mentionnez impérativement "TA 2022" et votre n° SIRET en libellé de virement.

Par chèque à l'ordre de "Agent comptable de l'UTBM"

Envoyez votre chèque accompagné de ce formulaire à l'adresse postale suivante :

Université de technologie de Belfort-Montbéliard - UTBM

Direction aux relations avec les entreprises

90 010 BELFORT Cedex

Reçu libératoire

Dès réception et prise en compte de votre paiement, un reçu libératoire sera adressé par email à la personne désignée ci-dessus comme responsable du versement de la taxe.

*** SIRET et email nous sont indispensables** pour établir et envoyer votre reçu libératoire à conserver et à fournir en cas de contrôle.

Fait à

Le

Signature et cachet de votre entreprise